

Protocole de réouverture du lycée hôtelier de Mazamet à partir du mardi 02 juin 2020

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture du lycée hôtelier de Mazamet le **mardi 02 juin 2020**.

PRÉALABLE :

Comme vous pouvez le constater la situation est inédite et complexe. Nous avons conscience que nos habitudes et comportements vont devoir s'adapter pour que les activités scolaires soient possibles et durables. Notre priorité, encore une fois, est d'assurer la sécurité sanitaire. Croyez bien, chers parents, que nous avons mis tous nos efforts, à concevoir ce qui pouvait être le mieux pour chacun. Ce présent protocole pourra mi-juin, être modifié ou complété en fonction des observations faites.

Pour que votre enfant puisse être accepté au lycée, vous devez pouvoir être en mesure de venir le récupérer dans la journée en cas d'urgence.

Principes généraux :

- 1- Assurer la sécurité sanitaire
- 2- Organisation pédagogique
- 3- Adhésion de l'élève et famille

Présentation du protocole sanitaire et de l'organisation

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mener leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre au lycée. Il en est de même pour tout autre symptôme présent aussi minime soit-il (nez qui coule, mal de gorge, diarrhée ...)

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords du lycée, récréation, couloirs, préau, cantine, sanitaires etc.)



Appliquer les gestes barrières

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus. Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde.



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades

Le lavage des mains sera très fréquent

- **A l'arrivée au lycée.**
- **Avant de rentrer et de sortir de classe.**
- **Avant et après le passage aux toilettes.**
- **Au retour de la récréation.**
- **Après s'être mouché, avoir éternué, avoir toussé.**
- **Après avoir manipulé un objet possiblement contaminé.**
- **Avant et après manger.**
- **Au départ des élèves.**

Hygiène et désinfection :

Tout ce qui n'est pas utile sera rangé ou neutralisé pour diminuer au maximum toutes les zones de contacts.

Les locaux (chaises, tables, portes, interrupteurs, sols, sanitaires...) seront désinfectés trois fois par jour. Le self sera nettoyé entre chaque service. L'établissement restera fermé les vendredis pour pouvoir assurer un nettoyage et une désinfection complète de l'établissement.

Toutes les classes seront équipées de gel désinfectant et de produits de nettoyage et de lingettes.

Organisation Générale :

Le travail en classe

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains.

Le retour des élèves en classe sera un moment privilégié pour les écouter, échanger sur leur ressenti lors de cette période de confinement, les sécuriser, tout simplement les accompagner.

Les élèves devront respecter le sens de circulation matérialisé et établi dans l'enceinte du lycée pour éviter les croisements de groupes. **Ils devront rejoindre la salle de classe attitrée dès leur arrivée au lycée.**

Dans une salle de classe, 12 élèves maxi seront accueillis et seront tous à au moins un mètre les uns des autres. L'appel des élèves se fera à chaque entrée en classe.

L'utilisation du matériel collectif sera proscrite. **Chacun devra avoir son propre matériel (trousse complète, cahiers, ordinateur de la région ainsi que le chargeur...)** et ne pourra pas le prêter.

Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. Les salles seront aérées très régulièrement.

Du gel hydroalcoolique et des produits de nettoyage seront à la disposition dans chaque salle pour faire un nettoyage avant et après chaque cours.

La récréation

Les temps de récréation seront échelonnés et règlementés. Les élèves ne seront pas autorisés à sortir du lycée et devront respecter les zones prévues dans le lycée lors de ces temps de pause encadrés. Le foyer des élèves sera fermé et la présence d'élèves dans les couloirs sera interdite.

La demi pension

Avant et après le repas, les élèves devront se laver les mains. Deux services seront mis en place afin de respecter les mesures de distanciation. Un nettoyage du self sera fait entre chaque service.

Horaires de la demi pension :

1er service : 11h30/12h15

2ème service : 12h30/13h15

Le système de biométrie sera condamné ainsi que les microondes et les fontaines à eau.

Les élèves devront rester le temps de leur service dans le self et attendre l'autorisation d'un adulte pour le quitter. Ils devront changer de masque pour l'après-midi.

Du mardi 2 juin au vendredi 26 juin 2020

Organisation du dispositif :

Afin de limiter le brassage et respecter le protocole sanitaire, les élèves seront en groupes de 12 élèves maximum par niveau de formation. Un emploi du temps spécifique pour cette période vous sera prochainement communiqué via l'ENT. Les élèves seront accueillis dès 7h45 (portillon élèves). Les cours débuteront du lundi 8h au jeudi 17h.

Votre enfant doit éviter d'arriver trop tôt car tout stationnement d'élèves sera interdit devant le lycée. A l'entrée de votre enfant, il devra se passer du gel hydro alcoolique sur les mains et présenter ses masques (au moins 2 par journée) En fonction des transports, nous accepterons un arrivée échelonnée de 7h45 à 9h00 ainsi qu'un départ échelonné entre 16h00 et 17h00.

Le règlement intérieur reste en vigueur dans cette période.

Voici l'organisation retenue pour la présence des élèves

Mardi 02 Juin : Terminales pro et Tcap

Mercredi 03 Juin : 1 ères pro et 1 CAP

Jeudi 04 Juin : 2ndes pro et TCAP

Lundi 08 Juin : 1ères pro et 1CAP

Mardi 09 Juin : Terminales pro et TCAP

Mercredi 10 juin : 1 ères pro et 1 CAP

Jeudi 11 Juin : 2ndes pro et TCAP

Lundi 15 Juin : 1ères pro et 1CAP

Mardi 16 Juin : Terminales pro et TCAP

Mercredi 17 juin : 1 ères pro et 1 CAP

Jeudi 18 Juin : 2ndes pro et TCAP

Lundi 22 Juin : 1ères pro et 1CAP

Mardi 23 Juin : Terminales pro et TCAP

Mercredi 24 juin : 1 ères pro et 1 CAP

Jeudi 25 Juin : 2ndes pro et TCAP

Les élèves ne souhaitant pas revenir au lycée devront continuer obligatoirement le travail à la maison. Les enseignants et la vie scolaire poursuivront la continuité pédagogique engagée depuis le 16 mars. Pour cela vous devez en informer la vie scolaire, comme pour toute absence.

Tout manquement à ce protocole pourra entrainer une exclusion immédiate de l'établissement

Cf. Protocole sanitaire national


En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève ou adulte

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre etc.

Nous procéderons à :

- L'isolement immédiat de l'élève avec un masque dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile. Respect impératif des mesures barrières.
- La prise de la température avec un thermomètre sans contact.
- **L'appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières**
- Nous rappellerons la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nous préviendrons le personnel de santé de l'Education nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts.

Merci de signer ce présent protocole, à remettre à la vie scolaire au retour de votre enfant au lycée ou à renvoyer par courrier si votre enfant reste à la maison.

----- 
Je soussigné(e) responsable légal de
l'élève.....en classe dedéclare avoir pris connaissance
du protocole du lycée hôtelier de Mazamet.

Mon enfant poursuivra sa scolarité à distance

Mon enfant sera présent sur le lycée selon son emploi du temps

Fait à : le : Signature(s) responsable légal :